

29

SEPTEMBRE 2022

Tou-te-s
mobilisé-e-s
pour :

Augmentation
des salaires

SMIC
à 2000 €

32 heures
par semaine

Retraite
à soixante ans

Égalité
femmes/hommes





Soutenir chacun, c'est s'engager auprès de tous.

Notre action sociale agit dans trois grands domaines : le handicap, la santé et la maladie, la précarité pour apporter son soutien aux plus fragiles et favoriser l'inclusion de tous dans la société.
groupe-apicil.com

SANTÉ | PREVOYANCE | EPARGNE & SERVICES FINANCIERS | RETRAITE

 GROUPE
APICIL
UNIQUES, ENSEMBLE

APICIL Transverse Association de moyens du Groupe APICIL régie par la loi du 1er juillet 1901, n° SIREN 417 591 971 - siège social: 38 rue François Peissel 69300 Caluire-et-Cuire **GRESHAM Banque** SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 8 997 634 €, RCS Paris 341 911 576, N°14.120, siège social :20 rue de la Baume - CS 10020 - 75383 Paris Cedex 08. Établissement de Crédit 14.120 soumis au contrôle de l'ACPR, 4 place de Budapest - CS 92459 75436 Paris Cedex 09 **APICIL Asset Management** SA au capital de 8 058 100 € - RCS Paris 343 104 949 - SGP - Agrément AMF n° GP 98038 Siège social 20 rue de la Baume - CS 10020 - 75383 Paris CEDEX 08
Photo : Shutterstock - IN21/FCR0013 - communication publicitaire à caractère non contractuel

SECTIONS SYNDICALES RÉGIONS

CARIF-OREF OCCITANIE



Teldja ne sera pas licenciée ! Quand la mobilisation paie...

L'inspection du travail avait rejeté l'autorisation du CARIF-OREF de licencier Teldja SENIGUER, Déléguée Syndicale CGT, Secrétaire de l'UD 31 et SG de l'UL Toulouse-Sud.

Le Conseil d'Administration du CARIF-OREF Occitanie, réuni aujourd'hui, a décidé de ne pas donner suite à la demande de la direction d'entamer un recours de cette décision.

- Contre : 8 voix (6 Conseillers Régionaux ; 1 CGT ; 1 FO)
- Pour : 2 voix (1 CFDT ; 1 CFTC)
- Abstention : 6 (3 Medef ; 1 U2P ; 3 État)

L'acharnement de la direction, de l'administrateur CFDT et du Président CFTC démontre tristement ce que la CGT dénonce depuis le départ : la tentative de licencier la DS CGT relève d'un règlement de compte visant à empêcher les salariés de s'organiser dans la CGT.

Grâce à l'action coordonnée de toute la CGT, la justice a fini par l'emporter. Nous remercions l'ensemble des organisations de la CGT et les camarades qui par leurs actions ont contribué à faire triompher le droit des salariés. Nos remerciements vont également aux plus de 25.000 signataires de la pétition de soutien à Teldja, parmi lesquels de nombreuses personnalités des sphères syndicales, de défense des droits des femmes, associatives et politiques de la gauche.

Nous restons vigilants !

[Retour sur la pétition](#)



Territoire Grand-Sud

Réunion en visio
le 13 septembre 2022 de 18h30 à 20h15

avec les adhérents

PACA,
OCCITANIE,
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
NOUVELLE-AQUITAINE

Présentation des « outils » du syndicat ;
Faire le point sur vos besoins et vos conditions de travail ;
Retour sur la branche OF et EPI ;
Répondre à vos différentes questions selon votre CCN.

Participer à la réunion Zoom

<https://us02web.zoom.us/j/89836040974>

Régions Centre-Val de Loire, Pays de la Loire, Bretagne

Chers camarades,

Le 29 septembre

la CGT a appelé à une grève interprofessionnelle.

Pour te mettre en grève c'est très simple

Préavis inutile ;
Pas d'obligation d'avertir préalablement l'employeur ;
Pas besoin d'être plusieurs ;
puisque c'est une grève nationale ;
Ton salaire est suspendu le temps que tu es en grève.

Il est **URGENT** de se mobiliser pour l'augmentation des salaires, des pensions, l'augmentation du SMIC à 2 000€, l'égalité femmes hommes et la reconnaissance des qualifications, la semaine à 32h ...

En savoir plus

[Les 10 mesures d'urgence de la CGT pour les salaires et le pouvoir d'achat](#)

Venez manifester avec les membres de la commission exécutive nationale du SNPEFP-CGT.

le 29 septembre sur ANGERS

Contacts

christine.fourage@efp-cgt.org
debra.reynolds@efp-cgt.org

CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LA RÉFORME 100 % SANTÉ

POUR LES SALARIÉS

LES FRANÇAIS ET LE RENONCEMENT AUX SOINS :



“ 1/4
des français
concernés * ”



“ 3 / 4
pour raisons
financières * ”



©James

* Selon le baromètre de l'Observatoire des non recours aux droits et services (Odenore) mené en 2016, 2017 et 2018, dans 71 départements.

EN RÉPONSE :

LA RÉFORME DU « 100 % SANTÉ »



Pour un ACCÈS
aux soins
FACILITÉ



Pour des
équipements
de QUALITÉ



Pour une
LIBIBILITÉ
des garanties
SIMPLIFIÉE

Vous êtes **salariés d'entreprise** et vous disposez d'une **complémentaire santé responsable obligatoire**.

Depuis le **1^{er} janvier 2019**, la **réforme 100 % SANTÉ** est entrée en vigueur.

Celle-ci va progressivement permettre à **tous d'accéder** à des soins jusque-là très coûteux et présentant actuellement **des restes à charge** très élevés dans trois domaines : **AIDES AUDITIVES, LE DENTAIRE et L'OPTIQUE**.

Votre contrat santé va donc être ré-étudié par l'assureur choisi par votre employeur pour vous permettre d'accéder à ce dispositif et être adapté au 1^{er} janvier 2020.

CE QUE LA RÉFORME VA CHANGER :

RESTE À CHARGE AVANT LA RÉFORME

- Aides Auditives : **850 euros***
- Dentaire** : **195 euros**
- Optique : **65 euros***



RESTE À CHARGE EN 2021 (panier 100 % SANTÉ)

- Aides Auditives : **0 euro**
- Dentaire** : **0 euro**
- Optique : **0 euro**

* Source : Ministère de la solidarité et de la santé. Somme moyenne par oreille, et par monture et verre. ** Soins et certaines prothèses dentaire

Au fil des 3 prochaines années, **vous bénéficierez de paniers de soins de mieux en mieux remboursés en aides auditives, dentaire et optique**. Le « 100 % SANTÉ » sera effectif en 2021.



LISIBILITÉ DES GARANTIES :

Dans le cadre de la réforme, les organismes complémentaires se sont engagés à une meilleure lisibilité des barèmes de garanties.

- Harmonisation des libellés de garanties
- Les prestations seront exprimées en euros et plus en BRSS (Base de Remboursement Sécurité Sociale) ou PMSS (Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale)
- Des exemples de remboursement seront fournis ainsi que des simulateurs de remboursements

APICIL Mutuelle : Mutuelle régie par les dispositions du Livre II du Code de la Mutualité, inscrite au répertoire SIREN sous le numéro 302 927 553 dont le siège social est situé au 38 rue François PEISSEL 69300 Caluire et Cuire

APICIL Prévoyance : Institution de prévoyance régie par le titre III du livre IX du code de la Sécurité sociale, dont le siège social est situé 38 rue François PEISSEL 69300 Caluire et Cuire

Réf. : 3638 - Mars 2019 - Conception APICIL

Document non contractuel à caractère publicitaire - SP19/FCR0214



CCNOF - IDCC 1516

Extension de l'avenant du 18 mai 2022 relatif aux salaires minima conventionnels annuels bruts de l'année 2022.

Les parties prenantes à la négociation de la branche des organismes de formation ont négocié et conclu un avenant portant sur les salaires minima pour l'année 2022. L'accord a été signé le 18 mai 2022 et étendu par arrêté du 25 août et publié au journal officiel le 31 août 2022 (JORF n°0201 du 31 août 2022).

Pour rappel la CGT, la CFTD, l'UNSA n'ont pas signé cet avenant.

Légifrance : [avenant du 18 mai 2022](#)

Cet avenant est désormais applicable à l'ensemble des salariés de la branche.

Attention ! Les minima des paliers allant de 1 à 4 ont déjà été rattrapés par l'augmentation du SMIC de 2,01% au 1er août. Si vous êtes concerné par ces paliers vous devez être rémunéré sur la base du SMIC à compter du 01/08/2022.

Proposition intersyndicale de revalorisation urgente des salaires minima conventionnels 2022. Dans l'attente de la réponse des patrons ...



Le 01/09/2022

À une situation d'urgence sociale, une revalorisation urgente des salaires minima conventionnels s'impose !

UN CONTEXTE SOCIAL DE PLUS EN PLUS DIFFICILE POUR LES SALARIÉS.

Pour la quatrième fois en moins d'un an le salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) a été révisé mécaniquement à la hausse de 2,01% le 1er août 2022 qui porte à **11,07 € bruts** le montant du SMIC horaire, soit 1 678,95 € mensuels sur la base de la durée légale du travail de 35 heures hebdomadaires et 20 147,40 € annuels sur cette même base.

DANS LA BRANCHE

Les négociations salariales de branche sont importantes pour les salarié-es car environ 30% des entreprises utilisent uniquement l'accord de branche pour définir leur politique salariale, dont 50% des plus petites entreprises.

Cette augmentation du SMIC a des conséquences sur la grille de salaire 2022 (étendue - JORF n° 0201 du 31 août 2022). **Les 4 premiers niveaux sont rattrapés par le SMIC** et tasse de nouveau la grille.

Dans un contexte inflationniste très important, l'inflation a atteint 5,8 % sur un an en août, contre 6,1 % en juillet, selon une estimation provisoire de l'Insee publiée le mercredi 31 août 2022.

NOTRE PROPOSITION SALARIALE

Nous demandons officiellement une augmentation mensuelle de 2,01% rétroactive depuis le 1^{er} août et applicable de suite sur l'ensemble des paliers de la grille 2022 (base « avenant du 18 mai 2022 »).



Pour mieux défendre vos droits

La formation sur la CCN des Organismes de Formation - IDCC 1516 aura lieu le :

19 et 20 octobre prochain à Montreuil.

Elle sera assurée par :

William PÉRENNES.

Pensez à envoyer un courrier de demande de congés pour formation syndicale à votre employeur **avant le 15 septembre.**

Un modèle de courrier est disponible sur le site web du SNPEFP-CGT.

<https://efp-cgt.reference-syndicale.fr/se-former/>

Les frais annexes sont pris en charge par le syndicat selon le barème voté lors de la CEN de juin 2022.





VOUS PRENEZ SOIN DES AUTRES, à nous de vous donner un **coup de pouce !**

Vous vous occupez d'un proche (enfant, conjoint ou parent) dépendant, handicapé ou souffrant d'une maladie de longue durée ? **Grâce à votre complémentaire santé et/ou prévoyance, vous pouvez bénéficier de solutions concrètes et personnalisées pour vous épauler.**

Pour en savoir plus sur votre accompagnement social, consultez notre site internet malakoffhumanis.com

EPI - IDCC 2691

C'est la rentrée ... Voici les informations sur la Branche CCN EPI en forme de questions Vrai /Faux.

En espérant que vous aurez une bonne note !



1° - En cas d'absence pour maladie, le personnel enseignant doit le rattrapage des heures de cours.

FAUX : Il n'existe aucune obligation à rattraper ces heures de cours. Par contre, si l'enseignant et le responsable se mettent d'accord sur une date de rattrapage, ces heures seront payées en sus, en heures complémentaires ou supplémentaires.

2° - Le personnel à temps partiel (administratif, encadrement pédagogique et enseignant) bénéficie du même nombre de jours de congés payés, jours mobiles et jours fériés que le personnel à temps plein.

VRAI : CCN Article 4.1.2 (...) Ils bénéficient, sous réserve des modalités particulières prévues par la présente convention, des mêmes droits et sont soumis aux mêmes obligations que les salariés à temps plein.

3° - Un assistant préélémentaire a un temps de travail dérogatoire, plus favorable que les autres postes du personnel d'encadrement pédagogique.

VRAI : Un assistant préélémentaire travaille 36h hebdomadaire pendant 35 semaines soit 1260h. Il a la possibilité, et non pas l'obligation, d'effectuer des heures supplémentaires en forme d'activités annexes ou périscolaires dans la limite de 309 h sur une année scolaire. (CCN Article 4.3.1 alinéa b)

4° - Un salarié doit avoir 12 mois d'ancienneté pour bénéficier d'un congé pour un événement personnel (CCN Article 5.4) ou bien un congé pour enfant malade (CCN Article 5.3.6).

FAUX : Il n'existe aucune prérequis d'ancienneté de pouvoir bénéficier de ces jours de congés.

Par exemple, si vous arrivez dans l'entreprise le 15 septembre et votre enfant tombe malade le 20, vous pouvez demander un jour de congé pour enfant malade, avec un justificatif de votre médecin traitant.

Le prérequis de 12 mois d'ancienneté s'applique pour le maintien de salaire lors d'un arrêt maladie.

5° - Un planning de cours est synonyme du décompte du temps de travail.

FAUX : Un planning de cours reçu en début d'année ou la mention des horaires individuels dans un contrat de travail n'est pas synonyme d'un décompte du temps de travail. Au cours de l'année, un enseignant peut annuler ou accepter de nouveaux cours et un administratif peut effectuer des heures supplémentaires, ce qui modifie le temps de travail mensuel. Selon l'Article 4.1.1, l'employeur est tenu d'assurer un décompte *soit par un système d'enregistrement automatique fiable et infalsifiable, soit par tout autre système, y compris auto-déclaratif.*



La formation sur la CCN de l'EPI aura lieu : le 17 et 18 octobre prochain à Montreuil.

Elle sera animée par :

Catherine GILABERT et Debra REYNOLDS.

Pensez à envoyer un courrier de demande de congés pour formation syndicale à votre employeur **avant le 15 septembre.**

Un modèle de courrier est disponible sur le site web du SNPEFP-CGT.

<https://efp-cgt.reference-syndicale.fr/se-former/>

Les frais annexes sont pris en charge par le syndicat selon le barèmes voté lors de la CEN de juin 2022.



Protection, services, accompagnement social

**Souriez, vous êtes au cœur
de nos engagements**

-  **Vous proposer** des solutions personnalisées en santé et en prévoyance
-  **Vous aider** à concilier bien-être des salariés et performance
-  **Être à vos côtés** dans les moments de fragilité
-  **Vous garantir** des soins de qualité au juste prix
-  **Agir** pour une société plus juste et plus inclusive

malakoffhumanis.com



On aime vous voir sourire